

Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers en Pays de la Loire

Août 2025

La préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) est un enjeu majeur pour la lutte contre le changement climatique, la production alimentaire, la protection des écosystèmes et l'adaptation des territoires.

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021* fixe une trajectoire de réduction de la consommation de ces espaces, c'est-à-dire de leur transformation en espaces urbanisés. L'objectif est de diminuer de moitié la consommation constatée sur la période 2011-2020 sur la décennie suivante, 2021-2030. Pour prendre en compte les projets d'envergure nationale et européenne, cet objectif de réduction a été porté à -54,5*.

Chiffres clés**

19 413 ha

consommation régionale constatée entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2020 d'espaces NAF

8 833 ha

enveloppe fixée pour la période 2021-2030 avec un objectif de réduction de -54,5 %

4 845 ha

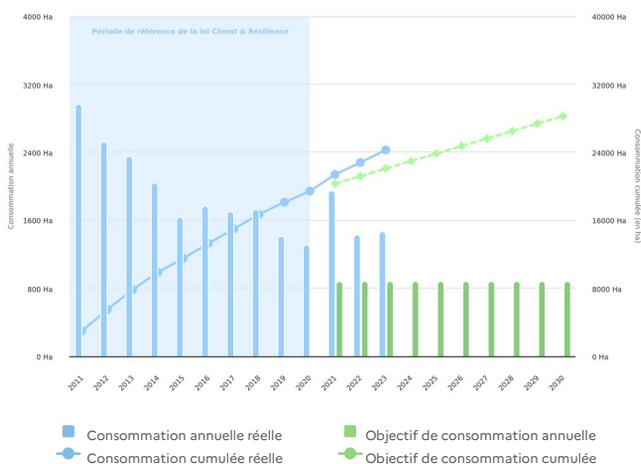
espaces NAF consommés en 3 ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023

45 %

part de l'enveloppe régionale restante de consommation d'espaces NAF du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2030

Objectifs de consommation foncière et trajectoire

Trajectoire de consommation



Source : fichiers fonciers - consommation d'ENAF 2025, Cerema

Depuis 2011, la région Pays de la Loire se classe au quatrième rang national en termes de consommation d'espaces NAF derrière l'Occitanie, l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Nouvelle-Aquitaine, bien que ces chiffres reflètent des dynamiques régionales hétérogènes.

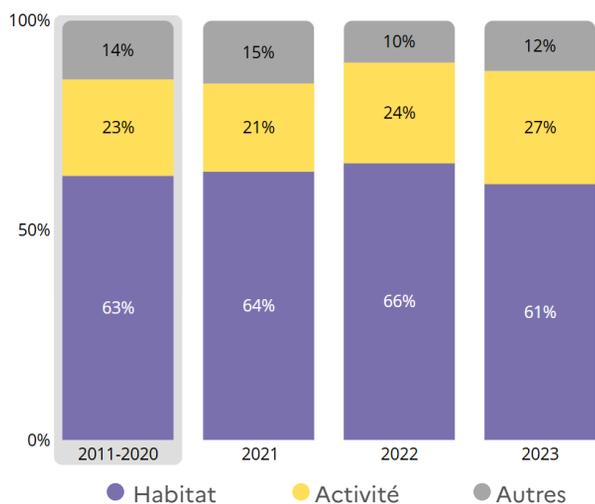
Pour atteindre l'objectif de 54,5 % de réduction de la consommation foncière, la consommation maximale sur la période 2021 - 2030 serait de 8 833 ha, soit un plafond annuel de 883 ha.

À l'instar des tendances nationales, une baisse du rythme de consommation est constatée mais elle ne serait pas suffisante pour respecter l'objectif régional.

* Voir les références législatives en dernière page

** Source : fichiers fonciers - consommation d'ENAF actualisés en 2025, CEREMA

Consommation foncière par type d'usage



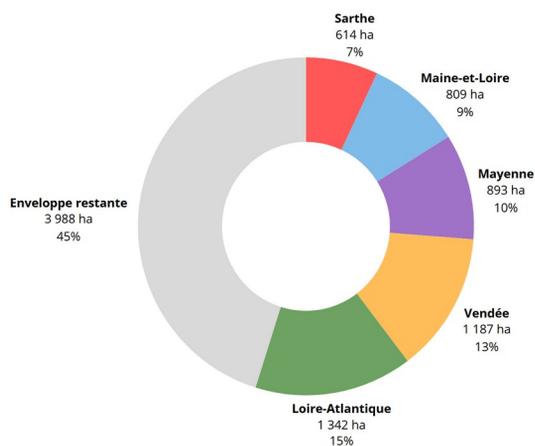
Source : fichiers fonciers - consommation d'ENAF 2025, Cerema

Le foncier consommé est principalement à destination de l'habitat. La part de cette consommation est relativement stable depuis 2011 et représente une moyenne de 1 165 hectares par an.

Le deuxième poste de consommation est celui de l'activité, plus fluctuant et en progression sur la décennie actuelle.

La consommation pour les infrastructures de réseaux, les espaces mixtes et les usages indéterminés sont regroupés dans la classe "Autres". Elle représente en moyenne 260 hectares par an depuis 2011.

Consommation foncière de l'enveloppe régionale 2021-2023



Source : fichiers fonciers - consommation d'ENAF 2025, Cerema

Le niveau de consommation régional 2021-2023 d'espaces NAF est de 4 845 ha, soit près de 55 % de l'enveloppe fixée pour ce territoire.

Si ce rythme se poursuit, les Pays de la Loire ne respecteront pas l'objectif national de réduction, avec un taux de consommation de l'enveloppe régionale 2021-2030 de 183 %.

Consommation foncière par département 2021-2023

La taille des zones est proportionnelle à la surface des territoires.



Source : fichiers fonciers - consommation d'ENAF 2025, Cerema

La consommation foncière a principalement lieu en Loire-Atlantique et en Vendée, deux départements en croissance démographique et économique. Ce constat est à mettre en regard du nombre d'habitants et d'emplois deux fois plus important en Loire-Atlantique.

Le Maine-et-Loire, département le plus étendu de la région, second en matière de population et d'emploi, présente un rythme de consommation modéré et en légère reprise en 2023.

Les départements de la Sarthe et de la Mayenne poursuivent des dynamiques de consommation foncière élevées malgré une baisse démographique.

Consommation foncière des SCoT

Chiffres clés*

70 %

c'est la part des **Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT) ligériens qui évoluent actuellement** pour intégrer une trajectoire de réduction de la consommation foncière

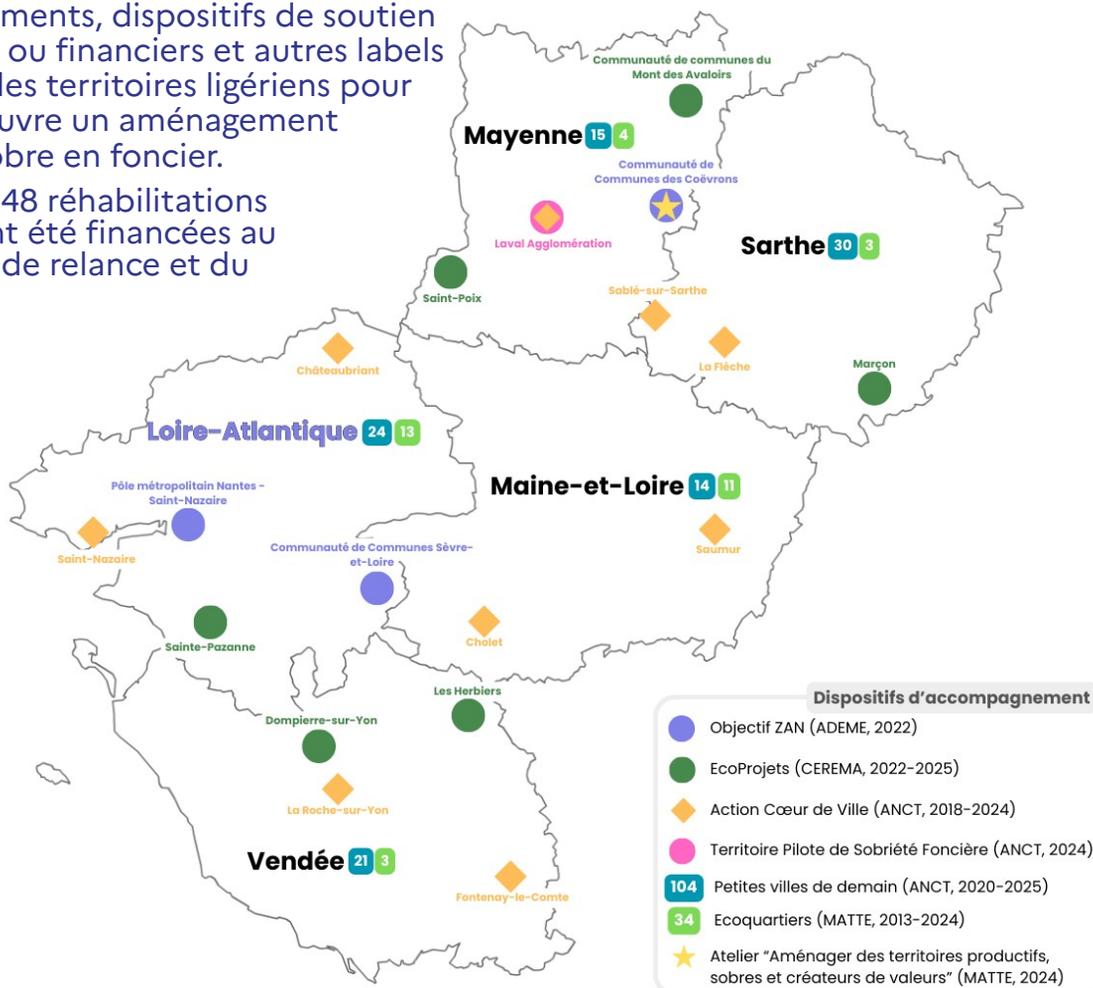
27 %

c'est le **taux de consommation le plus faible de l'enveloppe foncière 2021-2030** à l'échelle d'un SCoT. Elle est observée sur la **Communauté de communes des Coëvrons (53)**.

Des accompagnements plébiscités par les territoires

La carte ci-contre représente les différents accompagnements, dispositifs de soutien en ingénierie ou financiers et autres labels obtenus par les territoires ligériens pour mettre en œuvre un aménagement durable et sobre en foncier.

Par ailleurs, 148 réhabilitations de friches ont été financées au titre du Plan de relance et du Fonds Vert.



Sources : DREAL à partir des sites ANCT, ADEME, CEREMA, MATTE, 2025

Des potentiels disponibles



+ de 1 900 ha
de friches disponibles
identifiées sur le territoire



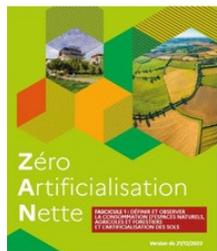
+ de 40 000
logements vacants

Sources : LOVAC - 2023, Cerema ; RPLS - 2023, Ministère de la Transition écologique ; Cartofriches 2025, Cerema

Les ressources ligériennes pour construire et mettre en œuvre la trajectoire de sobriété foncière

Cliquer sur l'image pour accéder à la ressource

Se former, s'informer, s'inspirer



Des fascicules pour tout comprendre



Une formation à distance



Une exposition régionale à venir

Centre de ressources des exemples inspirants partout sur le territoire

Des exemples de projets d'aménagement

Faire son diagnostic territorial



La plateforme qui réunit et permet de visualiser tous les indicateurs fonciers



L'application pour réaliser des portraits de territoire avec des indicateurs socio-économiques

Indicateurs territoriaux DREAL Pays de la Loire

Le portail de visualisation des données publiques disponibles sur les Pays de la Loire



Les outils et études pour qualifier les évolutions socio-économiques



L'outil d'estimation des besoins en logement

Identifier les potentiels



Une carte interactive qui rassemble les informations foncières et immobilières, elle est enrichie dans les Pays de la Loire - [demandez l'accès !](#)



La carte des friches de votre territoire



L'inventaire collaboratif des sites à fort potentiel de gain écologique



Le portail du foncier économique et commercial

Passer à l'action



La plateforme pour trouver les aides et les accompagnements disponibles



Le réseau professionnel ouvert à l'ensemble des acteurs de la transition des territoires



Des outils pour vous accompagner dans votre opération de renouvellement urbain



La plateforme pour accompagner les collectivités dans la résorption de la vacance

Les références légales sur la trajectoire de sobriété foncière

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 prévoit une division par deux de la consommation d'ENAF sur la période 2021 - 2030 par rapport à la période de référence 2011 - 2020.

Cependant, la loi du 20 juillet 2023, dite ZAN 2, a instauré une enveloppe nationale pour permettre le développement de projets d'envergure nationale ou européenne (PENE). L'objectif régional a ainsi été porté à -54,5%.

La loi Climat et Résilience prévoit une territorialisation des objectifs de réduction à l'échelle des intercommunalités dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Le SRADDET Pays de la Loire n'a pas été modifié à ce jour pour intégrer ces objectifs. Dans ce cas, la loi prévoit un objectif uniforme de -50 % aux documents locaux.

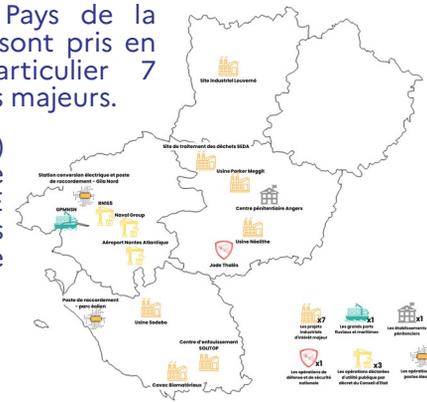
Les projets d'envergure nationale ou européenne (PENE)

L'arrêté du 31 mai 2024 relatif à la mutualisation nationale de la consommation d'ENAF des projets d'envergure nationale ou européenne d'intérêt général majeur (PENE) donne la liste des PENE éligibles à l'enveloppe de 12 500 ha.

Dans la région Pays de la Loire, 16 projets sont pris en compte, en particulier 7 projets industriels majeurs.

Ainsi, 392 ha (3%) de l'enveloppe nationale PENE sont réservés pour les Pays de la Loire.

Les projets retenus sont représentés ci-contre.



Source : DREAL, 2025

Les sources des données :

- Pour le calcul de la consommation foncière : les données utilisées pour la période allant du 1 janvier 2011 au 31 décembre 2023, sont celles du millésime 2025 des fichiers fonciers retraités par le CEREMA, issus du portail national de l'artificialisation et repris sur la plateforme MonDiagArtif.
- Les enveloppes de consommation foncière 2021-2030 sont calculées à partir de la consommation constatée sur la période 2011-2020 sur laquelle est appliquée une réduction de 54,5 %.
- Les données de l'INSEE de population (2021) et d'emplois (2023) ont été utilisées.
- Les listes des bénéficiaires des dispositifs d'accompagnement sont issues des pilotes de ces dispositifs à savoir, l'ANCT, l'ADEME, le CEREMA et les Ministères de l'Aménagement du Territoire et de la Transition Écologique (MATTE).



Retrouvez nos autres activités dédiées à la sobriété foncière sur le site de la DREAL Pays de la Loire.

Rédaction : Dreal Pays de la Loire – Service connaissance des territoires et évaluation - Division Aménagement et Partenariats

Contact : referent-sobriete-fonciere-pdl@developpement-durable.gouv.fr

La DREAL Pays de la Loire est un service régional déconcentré du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation et du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche.

Dreal Pays de la Loire - 5 rue Françoise Giroud CS 16326 44263 NANTES cedex 2